



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

planning familial

Question écrite n° 45544

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité sur la baisse des crédits alloués par l'État au Mouvement français pour le planning familial. La conséquence immédiate de cette mesure inscrite dans la loi de finances pour 2009 est la disparition d'un tiers des associations départementales. Selon la présidente du planning familial, certaines associations, notamment les plus petites, fonctionnent à 100 % grâce aux aides de l'État. Cette baisse de 42 % correspond clairement à la volonté du Gouvernement d'abandonner les objectifs fixés par la loi du 11 juillet 1973 et amorce ainsi une régression inquiétante. Pourtant, aujourd'hui peut-être encore plus qu'hier, dans une société marquée par la violence, l'accueil, l'écoute, le conseil, l'éducation à la sexualité jouent un rôle primordial. Il lui demande quelles sont les mesures qu'elle compte prendre pour maintenir dans les mêmes conditions les activités d'associations participant à l'action du planning familial.

Texte de la réponse

L'attention de Mme la secrétaire d'État a été appelée sur la baisse des crédits alloués par l'État au Mouvement français pour le planning familial et sur les mesures envisagées pour maintenir son action dans des conditions similaires. Le Gouvernement est très attentif à la situation des établissements d'information, de consultation ou de conseil conjugal (EICCF), dont le financement est en partie assuré par les crédits du programme 106, « Actions en faveur des familles vulnérables ». Association particulièrement active et emblématique, le Mouvement français pour le planning familial (MFPF) est une association qui a pour objectif d'être un lieu de parole concernant la sexualité. Le Planning familial agit notamment pour informer sur la contraception, sensibiliser sur l'interruption volontaire de grossesse, promouvoir l'égalité homme-femme et, dans le même temps, lutte activement contre les violences faites aux femmes. Aussi, soucieux de témoigner toute l'importance que le Gouvernement accorde aux missions du Planning familial, M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville a tenu à dissiper les malentendus nés, à la fin du mois de janvier 2009, sur la nature et le montant des dépenses engagées par l'État en sa faveur. M. le ministre a donc reçu le 19 février 2009, ainsi qu'il s'y était engagé devant l'Assemblée nationale le 4 février 2009, une délégation du MFPF, conduite par sa présidente, en compagnie de Mmes les secrétaires d'État chargées de la famille et de la solidarité. À l'issue de cette rencontre, M. le ministre a proposé au MFPF de conclure un protocole d'engagement garantissant le maintien, sur la période 2009-2011, des crédits consacrés aux actions de conseil conjugal et familial, de lutte contre les violences faites aux femmes et de prévention des risques sexuels menées par le MFPF et les établissements d'information, de consultation ou de conseil familial. Concrètement, aux termes de cet accord, ce sont 3 461 800 euros que l'État est prêt à y consacrer chaque année, et ce jusqu'en 2011. Le Gouvernement mobilise en effet en faveur du conseil conjugal et familial, sur le programme 106 « Actions en faveur des familles vulnérables », 2 650 000 euros, dont 2 100 000 à destination des directions départementales de l'action sanitaire et sociale (DDASS) qui conventionnent avec les différents établissements d'information, de consultation ou de conseil familial, 50 000 euros à destination de la tête de réseau du MFPF et 500 000 euros prévus sur le budget de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) pour les actions menées dans les quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville. À ces 2 650

000 euros s'ajoutent les 430 000 euros de crédits annuels consacrés aux femmes victimes de violences du programme 137, « Égalité entre les hommes et les femmes », relevant du ministère chargé des droits de la femme. Les crédits inscrits sur le budget du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville s'établissent donc très précisément à 3 080 000 euros. Les financements du ministère de la santé s'élèveront quant à eux à 381 800 euros sur le programme 204, « Prévention et sécurité sanitaire », dont 226 300 portant sur la réduction des risques sexuels et 155 500 pour le volet contraception, sexualité, vulnérabilité.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45544

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Solidarité

Ministère attributaire : Solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2009, page 3038

Réponse publiée le : 26 mai 2009, page 5165